

# MUNICIPALES : NOTRE AFFAIRE !

## Une évolution de l'organisation territoriale depuis les élections municipales de 2014

La loi NOTRe<sup>1</sup> de 2015, acte III de la décentralisation, a transféré des compétences administratives de l'Etat vers les collectivités territoriales, particulièrement aux régions, a redéfini celles déjà attribuées, et dissout davantage la commune dans des intercommunalités aux pouvoirs renforcés, avec le risque d'aggraver l'éloignement entre les populations et leurs élu-e-s.

4 échelons administratifs locaux se partagent compétences et financements : 34 968 communes (au 1<sup>er</sup> mars 2019), 2510 intercommunalités, 101 départements et 13 régions. Cet empilement, qualifié de « millefeuille territorial », est illisible pour beaucoup.

La commune, née de la Révolution de 1789, reste le premier échelon de proximité, celui où peut s'exercer au mieux la citoyenneté. Les élections municipales sont donc importantes, avec leurs conséquences sur les intercommunalités et sur la composition du Sénat (les élu-e-s votant pour les sénatrices et sénateurs).

### Ouvrons de larges débats pour le scrutin des 15 et 22 mars 2020

C'est par le débat contradictoire avec les équipes candidates que les citoyennes et les citoyens peuvent confronter leurs interrogations, leurs problèmes et leurs analyses des maux qui traversent la société et peser sur les programmes qui seront soumis à leurs suffrages. Pour que vive la démocratie, toutes ces paroles doivent être prises en compte.

La campagne électorale est l'occasion de réfléchir ensemble aux solutions à proposer face aux difficultés connues et aux attentes, comme répondre à la nécessaire transition écologique, démocratique et sociale, à construire sur des droits effectifs conformes aux valeurs républicaines.

Bien que les enjeux de la vie quotidienne soient déterminés par les choix politiques nationaux et internationaux, c'est aussi à l'échelle des villes et des villages qu'ils peuvent être repensés et que peuvent être corrigés le déficit croissant de représentation, l'insuffisante diversité et renforcée la place des femmes.

Il dépend de chacune et de chacun qu'une conception humaniste et démocratique prévale lors de ces élections, que la conception haineuse portée par les extrêmes droites d'un « tous contre tous » soit mise hors débat, hors jeu électoral. Quelles que soient ses convictions sur l'emploi, la protection sociale, l'éducation, le logement, les transports ou l'environnement, construire un destin commun impose de refuser que ces sujets soient instrumentalisés par les extrêmes droites et que des boucs émissaires soient désignés.

Sachons débattre du « vivre ensemble » dans lequel nous voulons inscrire notre avenir.

Sachons, ensemble, prévenir et dénoncer toutes les agressions racistes, antisémites, sexistes, homophobes, xénophobes qui ébranlent à chaque fois le pacte républicain fondé sur nos valeurs communes rappelées sur tous les frontons des mairies : liberté, égalité, fraternité.

<sup>1</sup> Loi portant sur la Nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015

Ligue  
des **droits de**  
**l'Homme**

FONDÉE EN 1898



**MA VILLE**  
*ma Vie,*  
**JE LA VEUX...**  
*juste*

Il est fondamental de participer aux débats,  
de voter et faire voter.

C'est pourquoi la Ligue des droits de l'Homme (LDH) entend porter dans le débat public des valeurs et des propositions qui servent l'intérêt général dans les politiques publiques, éclairées de droits et de libertés posés de manière égale pour toutes et tous, aptes à aider à un renouveau démocratique, social et écologique.

**La police et la justice sont souvent critiquées face aux nombreux dysfonctionnements constatés. Elles ont besoin de réformes fondamentales. Mais les choix politiques faits à l'échelon local sont aussi importants pour lutter contre les injustices, sortir d'une société de défiance, améliorer le quotidien et retisser du lien social.**

### Repenser les voies de la légitimité de la police

La méfiance caractérise trop souvent les relations entre la population et la police, provoquée par la fréquence de contrôles d'identité au faciès, de palpations de sûreté et de menottages en public portant atteinte à la dignité.

Des méthodes parfois musclées d'interpellation (comme le plaquage ventral) pouvant s'accompagner de l'usage d'armes supposées non létales (LBD, Taser...), le recours disproportionné au placement en garde à vue et aux poursuites pour outrage et rébellion persistent.

Cette situation appelle à la mise en place d'outils et de procédures garantissant la sécurité, l'écoute, la médiation, l'enregistrement des plaintes et les droits des citoyennes et des citoyens,

permettant aux forces publiques de la police d'exercer les missions dans le respect des normes républicaines et de l'Etat de droit.

La création d'un récépissé de contrôle d'identité est une piste car il ne suffit pas que le policier soit identifié par son matricule, pour traiter la réalité des contrôles au faciès et de harcèlements ciblés. Ces tensions concernent aussi les polices municipales avec des pratiques toujours plus élargies de relevés d'identité permettant de retenir une personne ne présentant pas ses papiers jusqu'à l'arrivée de la police nationale (seule habilitée à procéder à un contrôle d'identité). Les communes peuvent au contraire développer des formes de médiation non armées (médiateur de nuit...) à déployer dans des lieux et à des horaires correspondant à des besoins préalablement identifiés et partagés.

Malgré l'annonce de la fin de la politique du chiffre, le travail de la police nationale n'a pas été amélioré. Les arrestations et poursuites de personnes étrangères, ou les intimidations de leurs soutiens se poursuivent. La priorité donnée à la lutte contre l'immigration clandestine et les contestations collectives de la politique du gouvernement n'a que trop mobilisé les forces de police, au détriment de la prévention des

cambriolages ou des violences, et des enquêtes pour trouver les auteurs de ces infractions.

La police de proximité n'a pas été réhabilitée. La police municipale vient trop souvent combler les carences d'une police nationale qui a abandonné certaines de ses missions. Elle est parfois utilisée en supplétif de la police nationale sur ordre du préfet, au détriment du respect de la vie privée et de la séparation des pouvoirs. L'emploi de la police municipale dans une chasse aux pauvres de l'espace public n'aide pas non plus à pacifier les relations sociales. Plutôt que de développer des formes de justice privée, du type Voisins vigilants ou Participation citoyenne, appelant à la délation, alimentant les peurs, les violences et la méfiance de « tous contre tous », il est au contraire décisif de garantir l'effectivité des droits et la bonne marche des services publics.

Les bonnes relations entre population et police sont l'affaire de toutes et tous. Les élu-e-s ont un devoir particulier de vigilance et d'action afin de s'assurer que nul ne subisse harcèlement, discriminations, injustices, voire violences, de la part des forces de l'ordre.

De même, les services nationaux (préfet, procureur, gendarmerie, police) sont à mobiliser pour combattre les discriminations et les atteintes à la dignité en matière de

logement (marchands de sommeil, refus raciste de location...).

### Permettre un accès au droit pour toutes et tous

La refonte de la carte judiciaire a éloigné la justice des justiciables. Les tribunaux sont devenus moins accessibles comme les conseils de prud'hommes. Or, l'accès au droit doit être égal pour toutes et tous, sans discriminations dues aux revenus ou au domicile. Les communes peuvent aider à la mise en place de maisons de la justice et du droit (MJD) ou de points d'accès au droit (Pad) pour y pallier.

Cela nécessite aussi la simplification et la facilitation de toutes les démarches nécessaires au bénéfice des droits sociaux ou civiques dans les mairies, sans aggraver la fracture numérique. C'est, enfin, permettre de bénéficier de lieux de médiation et de résolution des conflits.